

Défendre les défenseurs :

Contester les actions en justice malveillantes en Asie du Sud-est



Business & Human Rights
Resource Centre

Résumé exécutif

Le travail des défenseurs des droits de l'homme (DDH) qui dénoncent les préjudices causés par les entreprises du monde entier n'a jamais été aussi important. Face aux défis existentiels d'une pandémie tels que la [COVID-19](#), la crise climatique, les changements relatifs à l'avenir du travail et l'augmentation des migrations, les DDH s'expriment en faveur de l'équité et de la pérennité du fonctionnement des entreprises et des marchés mondiaux. Malheureusement, certaines entreprises pensent autrement. Plutôt que d'écouter et d'agir sur la base des informations que les DDH transmettent, un nombre croissant d'entreprises sans scrupules se tournent vers les tribunaux pour intenter des procès destinés à harceler et à faire taire [les DDH](#) qui les critiquent. Au cours des cinq dernières années, nous avons constaté une augmentation moyenne de 48% par an du harcèlement judiciaire des DDH qui s'intéressent aux activités des entreprises.

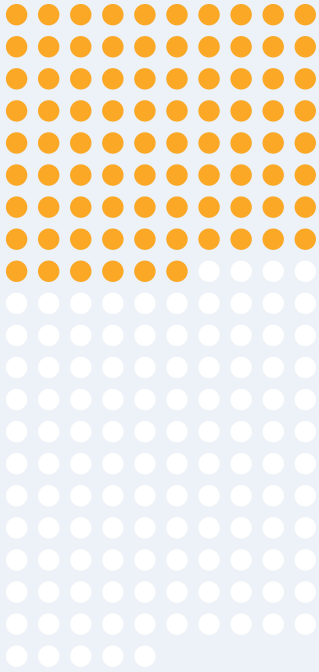
Des Poursuites Stratégiques contre la Mobilisation Publique (SLAPPs, ou poursuites-bâillons) sont fréquemment utilisées par les entreprises. Les SLAPPs cherchent à manipuler le système judiciaire en se faisant passer pour des revendications juridiques légitimes, en abusant des lois (par exemple sur la diffamation) pour cibler la liberté d'expression ou des réclamations valables. Les SLAPPs peuvent être efficaces pour museler les adversaires : elles profitent des coûts prohibitifs et du temps qu'il faut pour intenter des poursuites et peuvent entraîner des peines de prison et d'autres conséquences physiques, financières et psychologiques néfastes pour les défenseurs. De plus, elles ont un effet dissuasif sur la liberté d'expression et perturbent les actions collectives légitimes visant à défendre les droits des travailleurs et des communautés. Les SLAPPs résumées dans ce bulletin comprennent les exemples suivants :

- Un membre d'une communauté qui a fait l'objet de poursuites en justice pour avoir publié sur Facebook un message remettant en question la légalité de l'exploitation minière d'une entreprise.
- Un journaliste arrêté pour incitation à la haine après avoir écrit un article sur un conflit entre une communauté locale et une entreprise qui exploite une plantation d'huile de palme.
- Un leader syndical condamné à une amende de 2,4 millions de dollars après avoir publié des articles sur un blog concernant les conditions de travail des travailleurs migrants.

Ces poursuites-bâillons s'inscrivent dans un contexte plus large de harcèlement judiciaire de la part des entreprises et des gouvernements, notamment la criminalisation, les assignations abusives, la détention et l'arrestation arbitraires et les procès inéquitables. Environ 40 % des 2152 attaques contre des DDH dans le monde entier [signalées](#) entre 2015 et 2019 par le Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme constituent un harcèlement judiciaire.

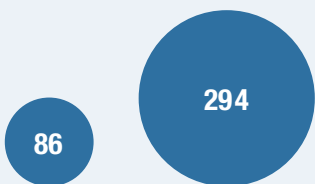
40% (857/2,152)

des attaques contre des défenseurs des droits de l'homme dans le monde constituent un harcèlement judiciaire



44% (127/290)

des attaques perpétrées en Asie du Sud-est constituent un harcèlement judiciaire



294 cas de harcèlement judiciaire dans le monde en 2019, contre **86** en 2015, soit un taux de **croissance annuel moyen de 48%**

Ce Bulletin annuel met l'accent principalement sur l'**Asie du Sud-est**. La région est devenue un point chaud mondial pour les SLAPPs et autres formes de harcèlement judiciaire contre les DDH. On peut tirer beaucoup de leçons au niveau mondial sur les stratégies de harcèlement et de défense des DDH ici. Nous avons noté 127 cas de harcèlement judiciaire contre des DDH en Asie du Sud-est entre 2015 et 2019. Sur toutes les attaques contre les DDH en Asie du Sud-est que nous avons suivies au cours de cette période (290), près de la moitié (44%) étaient des cas de harcèlement judiciaire. Le harcèlement judiciaire semble être la solution idéale utilisée par les entreprises opérant en Asie du Sud-est pour punir ou réduire au silence les défenseurs. Dans au moins 30 de ces cas, il s'agissait de déposer une plainte SLAPP, dans certains cas "pour un simple post sur les réseaux sociaux".

La pandémie de COVID-19 a vu les gouvernements d'Asie du Sud-est prendre des mesures pour contrôler le flux d'informations et les contestations des travailleurs licenciés sans indemnisation ou non dotés d'équipement de protection individuelle. Cela crée une situation propice à un nouveau harcèlement judiciaire des DDH dans la région. Entretemps, les procès et les audiences ont été suspendus et les tribunaux fermés, laissant les DDH dans un vide juridique. Ces nouveaux événements liés au COVID-19 laissent entendre que la protection des DDH contre le harcèlement judiciaire est plus importante que jamais.

Les avocats ont mis en place différentes défenses juridiques pour protéger les DDH contre les SLAPPs, avec quelques succès notables dans les tribunaux d'Asie du Sud-est. Par exemple, les avocats ont invoqué avec succès des dispositions constitutionnelles pour faire valoir les droits des défenseurs à la liberté d'expression et à la liberté de parole, comme défense juridique contre les SLAPPs introduites respectivement en Thaïlande et en Malaisie. Les demandes reconventionnelles contre des entreprises pour dénoncer le caractère abusif des SLAPPs et réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi se sont également avérées efficaces ; et dans les actions en justice intentées contre des journalistes, les avocats ont invoqué le commentaire loyal et l'immunité relative comme moyen de défense efficace contre les SLAPPs. Les tribunaux de la région ont joué un rôle essentiel dans la protection des DDH contre les SLAPPs en affirmant leurs droits constitutionnels et en reconnaissant l'importance de leur travail pour l'intérêt général ; et dans certains cas, en critiquant les entreprises impliquées.

Malgré les développements encourageants dans les procès pour se protéger contre les SLAPPs, comme en Thaïlande, aux Philippines et en Indonésie, les avocats n'ont fait qu'un usage limité de ces lois et procédures. L'absence de cadres juridiques anti-SLAPP dans le monde entier et l'utilisation limitée de ces lois là où elles existent, signifie que les avocats disposent d'outils limités pour lutter contre les SLAPPs devant les tribunaux. Cela compromet leur capacité à obtenir le rejet total des SLAPPs, à mettre en évidence leur caractère abusif et à dénoncer le harcèlement judiciaire des entreprises. Cependant, la plupart des tribunaux disposent de peu de moyens pour rejeter les SLAPPs avant de procéder à un véritable procès, qui est généralement long et coûteux. Les coûts élevés imposés au défendeur pour plaider l'affaire pendant des années, le stress d'être en procès et le caractère gênant d'être soumis à l'obligation de partage d'informations lors des premières étapes du procès peuvent suffire à faire taire les DDH, même si la plainte déposée contre eux est finalement rejetée.

Afin de lutter efficacement contre les SLAPPs - tant en Asie du Sud-est que dans le reste du monde - nous avons besoin de cadres juridiques et de politiques solides qui empêchent les entreprises de déposer des SLAPPs et permettent aux tribunaux de les identifier, de les interpeller et de les rejeter dès qu'elles sont déposées. Pour que cela se produise, les gouvernements, les entreprises et les investisseurs, ainsi que les défenseurs et la société civile (et les avocats qui les défendent) doivent agir de manière décisive pour la protection des libertés civiles et des DDH face à cette menace croissante.

Recommandations

Les Avocats et la Société Civile devraient utiliser les dispositions constitutionnelles sur la liberté d'expression, d'association et de rassemblement pacifique pour se défendre contre les SLAPPs là où il n'existe pas de dispositions anti-SLAPP. Ils devraient également envisager d'intenter des contre-poursuites contre les entreprises afin de réparer les préjudices subis et de mener des actions de formation et de sensibilisation des avocats et des juges pour les informer des tactiques de SLAPPs. Enfin, ils devraient sensibiliser sur les SLAPPs aux niveaux local, régional et international et travailler ensemble au sein de coalitions afin d'amplifier les efforts de plaidoyer.

Les Gouvernements devraient promulguer une loi anti-SLAPP, qui définisse les SLAPPs, permette un rejet anticipé (avec attribution des dépens) de ces poursuites et sanctionne les abus. Ils devraient protéger et faciliter les droits à la liberté d'expression, de rassemblement et d'association des DDH, leur apporter un soutien et veiller à ce que le pouvoir judiciaire soit informé des SLAPPs et habilité à prendre des mesures pour les rejeter.

Les Entreprises devraient s'abstenir et s'engager à ne pas utiliser les SLAPPs ou d'autres formes de harcèlement judiciaire pour mettre un terme à la mobilisation publique et aux campagnes de plaidoyer critiques, et s'engager à appliquer une politique claire de non-représailles contre les DDH et à adopter une approche de tolérance zéro en matière de représailles et d'attaques contre les DDH. Elles devraient également mettre en œuvre des procédures de vérification préalable pour la prévention des préjudices et des violations des droits des individus, des communautés et de l'environnement, qui reconnaissent explicitement les risques encourus par les DDH. Les marques internationales et les entreprises nationales peuvent également agir collectivement pour faire pression sur les entreprises malhonnêtes afin qu'elles abandonnent leurs SLAPPs abusives qui jettent le discrédit sur l'ensemble de leur secteur au niveau international.

Les Investisseurs devraient faire preuve d'une vérification préalable rigoureuse. Ils doivent passer en revue l'historique des SLAPPs et éviter d'investir dans des sociétés ayant un historique de SLAPPs ; et communiquer qu'ils s'attendent à ce que les entreprises bénéficiaires n'intentent pas de poursuites avec l'intention de faire taire les critiques, surveiller en permanence leur utilisation et agir de manière cohérente sur la base de leurs conclusions. Ils doivent également encourager les entreprises à ne pas faire partie d'organisations qui ciblent ou autrement déstabilisent les organisations de la société civile et les défenseurs individuels.

Les Associations du Barreau devraient mettre à jour les codes de déontologie pour s'assurer que les SLAPPs constituent une infraction punissable et sanctionner/punir les avocats qui utilisent ces tactiques abusives.